



ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU PROJET PILOTE DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION SIMPLIFIÉE (SAP) DU GREEN CLIMATE FUND

CONTEXTE

Lors de la 24^e réunion du Conseil d'administration (B24), celui-ci a demandé à l'Unité d'Évaluation Indépendante (IEU) d'effectuer une évaluation indépendante du projet pilote pour la procédure d'approbation simplifiée (SAP) du GCF, qui sera présentée à la commission, à l'occasion de la 26^e réunion du Conseil (B.26).¹

VUE D'ENSEMBLE : QUELLE EST LA MODALITÉ DE SAP ?

Le SAP a été approuvé lors de la réunion du CA 18/06 (en octobre 2017) afin de « réduire le temps et les efforts nécessaires dans les procédures de préparation, d'examen, d'approbation et de décaissement des propositions de certaines activités ». Pour être éligible, chaque proposition doit :

1. Ne pas demander plus de 10 millions de dollars américains de contribution au GCF.
2. Comporter des risques et impacts environnementaux et sociaux minimes ou nuls, c'est-à-dire de catégorie C/ I-3 de sauvegarde environnementale et sociale (ESS).
3. Avoir un potentiel de déploiement à plus

grande échelle et de transformation tout en favorisant un changement de paradigme en faveur d'un développement à faibles émissions et résistant au climat.

Les entités accréditées (AE) du GCF sont éligibles à une demande de financement par le biais de

Tableau 1. Tableau de sensibilité globale des conclusions et des recommandations suite à l'examen de SAP par le Secrétariat

		Recommandations		
		Non valable	Valable	Total
Résultats	Non valable	2	5	7
	Valable	1	10	11
	Total	3	15	18

Notes : Les résultats libellés « non valable/valable » : prennent en considération si les résultats de l'examen de SAP par le secrétariat découlent de preuves/données contenues dans cet examen. Les recommandations qualifiées de « non valables/valables » : les recommandations découlent-elles des conclusions de l'examen (indépendamment du fait que les conclusions elles-mêmes soient valables).

SAP.

QUELS SONT LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION ?

1. Quel a été le résultat de l'évaluation par l'IEU de l'examen de SAP par le Secrétariat ?

L'examen de SAP par le secrétariat contenait

1. Independent Evaluation Unit. (2020). Independent Assessment of the GCF Simplified Approval Process (SAP) Pilot Scheme. Evaluation Report No. 7, June 2020. Independent Evaluation Unit, Green Climate Fund. Songdo, South Korea.



18 recommandations. Le tableau ci-dessous indique si ces recommandations présentées suite à l'examen de SAP par le secrétariat étaient fondées sur des conclusions valables.

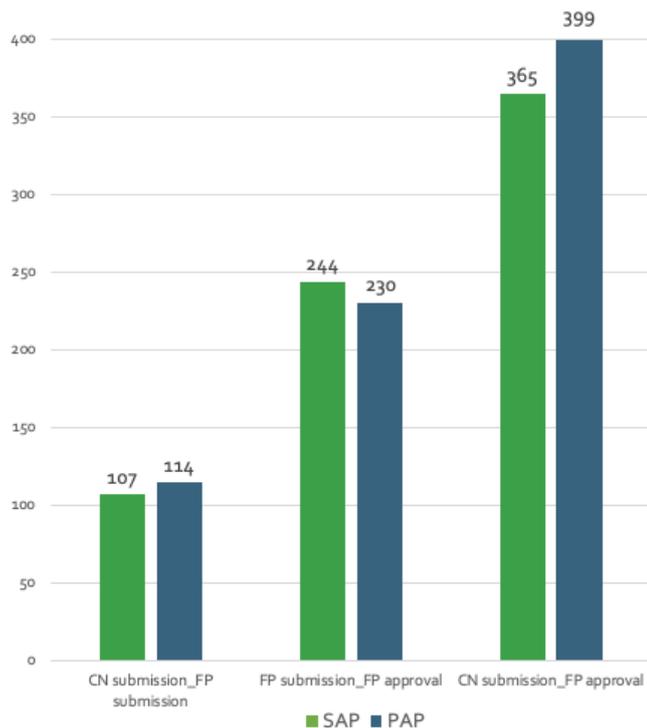
2. La mise en œuvre du projet pilote pour le SAP a-t-elle été satisfaisante ?

2a: Dans l'ensemble, la mise en œuvre de SAP par le secrétariat a été **partiellement satisfaisante**.

2b. Le processus de SAP **manque de transparence** et de visibilité, comporte des couches multiples et des étapes redondantes.

2c. Le **délai médian** d'approbation des propositions de SAP par le Conseil est de 365 jours à compter de la présentation de la note de cadrage (CN) jusqu'à l'approbation. Cette durée n'est pas beaucoup plus courte que celle nécessaire pour l'approbation des projets traités dans le cadre du processus normal d'approbation des projets

Graphique 1. Nombre de jours entre la soumission de la note de cadrage (CN) et l'approbation du FP



(PAP), comme le montre le graphique 1 ci-dessous.

2d. Au niveau institutionnel, il n'y a pas suffisamment d'incitations pour que le personnel du secrétariat du GCF traite les propositions de SAP. Il n'y

a pas d'indicateur de performance fondamental spécifiques au SAP au niveau global du GCF.

2e. Deux éléments essentiels des décisions du Conseil n'ont pas encore été mis en œuvre : les approbations en l'absence de réunion du Conseil et l'examen des propositions par le comité consultatif technique indépendant (iTAP) sur une base continue.

1. Quel a été le résultat de l'évaluation par l'IEU de l'examen de SAP par le Secrétariat ?

L'examen de SAP par le secrétariat contenait 18 recommandations. Le tableau ci-dessous indique si ces recommandations présentées suite à l'examen de SAP par le secrétariat étaient fondées sur des conclusions valables.

3. Quelle est la valeur ajoutée de SAP ?

3a: Les projets approuvés jusqu'à présent ayant bénéficié de SAP respectent deux des trois critères d'éligibilité. La définition du critère « potentiel de déploiement à plus grande échelle » n'est pas claire et n'a pas été appliquée de manière cohérente.

3b. La plupart des projets ayant bénéficié de SAP respectent la poursuite des essais et des démonstrations d'idées et d'approches, mais **ne démontre pas de « potentiel déploiement à grande échelle »** d'idées et d'approches réussies.

3c. Aucun des projets ayant bénéficié de SAP ne soutient la **recherche** d'idées novatrices ou de preuves de concept. Cf. Figure 2 et Figure 3.

3d. Les promoteurs de projets ont éprouvé des difficultés à définir ou à articuler la « **justification climatique** » dans les propositions de SAP.

3e. Il y a **très peu de projets en provenance des SIDS** traités par le biais du SAP.

3f. La présence d'**entités du secteur privé** dans le portefeuille de SAP est minime. Aucune « nouvelle » entité n'a approché le GCF par le biais de SAP.

4. Le SAP bénéficie-t-elle d'une stratégie globale ?

4a: Il n'existe pas de stratégie spécifique au SAP

qui aiderait à définir en quoi le SAP contribue au mandat général du GCF.

4b: Les projets ayant bénéficié de SAP **ne réduisent pas la charge pour les AE**. Ils ne sont pas non plus spécialement conçus pour répondre aux besoins urgents des pays.

4c: L'utilisation de SAP par les AE **n'a pas amélioré leur compréhension** du GCF.

5. Existe-t-il des mécanismes comparables de procédure accélérée ?

5a: Il n'existe pas de **norme internationale ou sectorielle** au sein des agences de développement ou des institutions financières de lutte contre le changement climatique sur la manière de simplifier le cycle de projet, ou sur la création de processus accélérés ou simplifiés.

5b: Le Conseil du GCF a déjà soutenu des procédures accélérées pour des projets et des décisions dans le cadre du GCF, y compris la délégation de pouvoir.

5c: Dans la plupart des cas, les institutions, y compris le GCF, ont développé leurs processus accélérés de manière progressive, en tenant compte de leur stade d'évolution et de leur contexte.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DU IEU

À l'attention du Conseil :

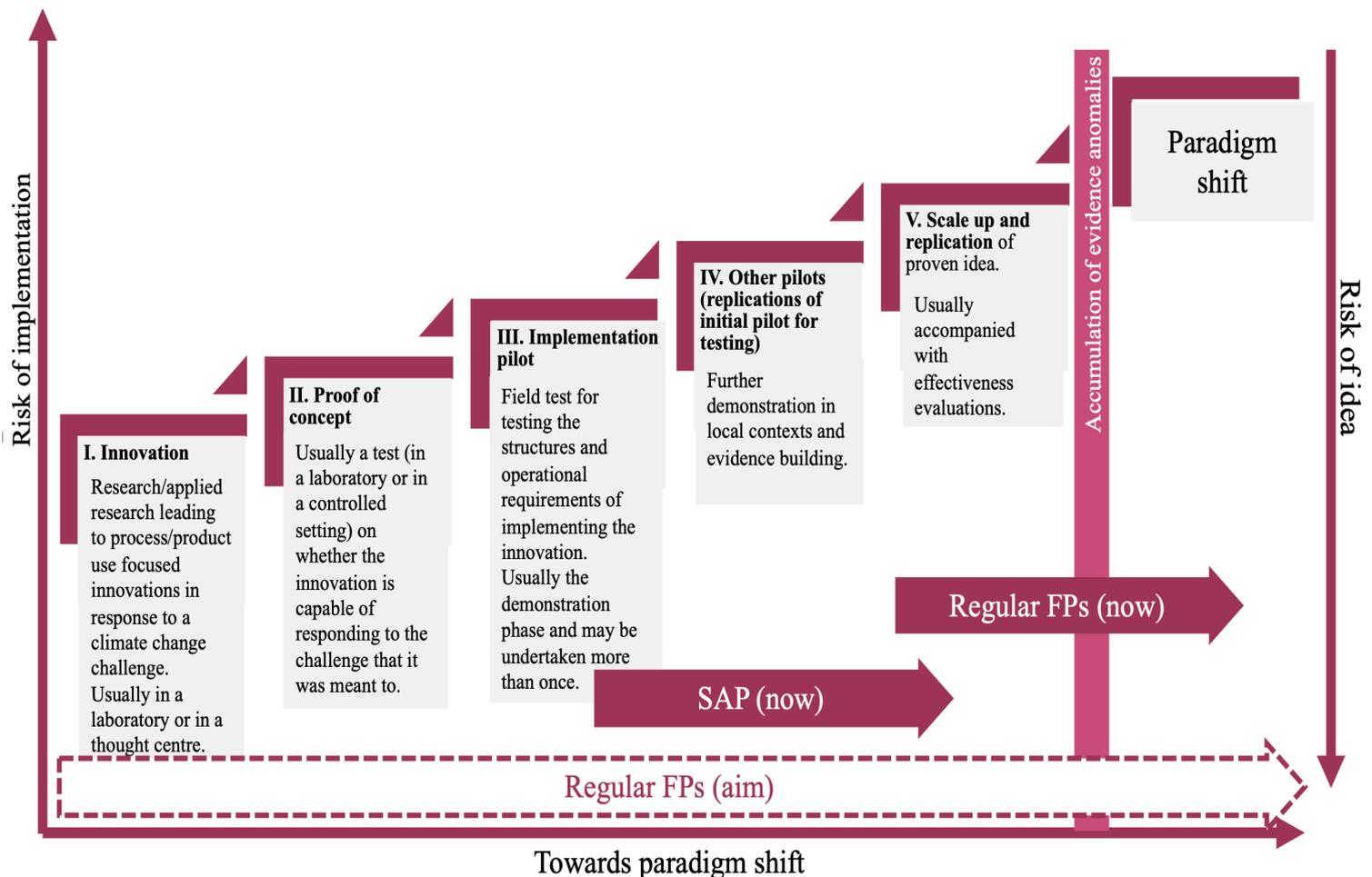
Le Conseil du GCF est invité à examiner les recommandations suivantes

1. **Simplifier** les critères d'examen de SAP et élaborer des critères d'investissement adaptés.
2. Envisager de **déléguer des pouvoirs** au directeur exécutif pour une approbation plus rapide des projets qui répondent aux critères d'éligibilité de SAP.

À l'attention du secrétariat :

1. Simplifier et accélérer davantage **les processus d'examen et de post-approbation du SAP**. Expliquer clairement

Graphique 2. De l'innovation à la reproduction puis au déploiement à plus grande échelle



les concepts clés du GCF, tels que « justification climatique » et « prêt à un déploiement plus massif ». Disposer d'un ensemble cohérent de lignes directrices pour le secrétariat et l'examen du comité consultatif technique indépendant (iTAP).

2. **Mettre en œuvre les éléments suivants** des décisions du Conseil qui n'ont pas encore été mis en œuvre :
 - (i) des conditions financières simplifiées,
 - (ii) approbations en l'absence de réunion du Conseil,
 - (iii) un examen iTAP sur une base continue, et
 - (iv) des systèmes de suivi solides dans les propositions de SAP.
3. Inclure un **programme de développement des capacités** pour aider les entités d'accès direct à comprendre les procédures simplifiées et accélérées.
4. Élaborer une **stratégie pour le SAP**, qui définisse clairement sa valeur ajoutée et sa place dans le mandat global du GCF, y compris les objectifs à court terme.
5. Inclure une **sous-stratégie pour le secteur privé** dans la stratégie de SAP.
6. Envisager de développer des **indicateurs de performance fondamental au niveau des institutions** afin d'encourager les propositions de SAP pour le personnel du secrétariat.

METHODES

L'évaluation a été faite grâce à une approche comprenant des méthodes mixtes, combinant à la fois la collecte de données qualitatives et quantitatives et l'analyse du portefeuille du GCF avec un accent particulier le déroulement de SAP. L'équipe de l'évaluation a procédé à une analyse approfondie de l'ensemble des 13 projets approuvés par le SAP. Cela a impliqué un examen nuancé des propositions et la prise de contact avec les gestionnaires de chacun des projets SAP dans les pays suivants : Bahreïn, Namibie, Mongolie, Bangladesh, Zimbabwe, Haïti, Niger, Mozambique, Philippines, République démocratique populaire lao, Bénin et Kirghizstan.

Un exercice de benchmarking a été réalisé auprès d'une douzaine d'organisations (Fonds d'adaptation, Banque coréenne de développement, Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance, etc.).

Bien que l'évaluation comparative soit une bonne chose, le modèle unique de modalité/mécanisme accéléré du GCF ne devrait pas dépendre de l'existence de processus comparables dans d'autres organisations internationales ou fonds pour le climat. Des entretiens semi-structurés et des groupes de discussion avec les parties prenantes ont également été menés.

Une visite au Kenya avait été prévue, mais en raison de la pandémie de COVID-19, l'équipe n'a pas pu se déplacer. En réponse à l'impossibilité de voyager et d'organiser des réunions en personne, l'équipe a mené des entretiens virtuels et par téléphone. En cas d'échec, des questionnaires adaptés à chaque groupe de parties prenantes ont été envoyés pour être remplis.

CONTACTE A L'IEU

Unité Indépendante d'Évaluation
Green Climate Fund
175, Art center-daero, Yeonsu-gu
Incheon 22004
République de Corée

☎ (+82) 032-458-6450
✉ ieu@gcfund.org
🌐 ieu.greenclimate.fund



**GREEN
CLIMATE
FUND**

**Independent
Evaluation
Unit**

